

QUI SOMMES-NOUS ?

Le CFA académique de Franche-Comté est le Centre de Formation d'Apprentis public de l'académie de Besançon.

Créé en 1992 à Besançon, le CFA vous propose plus de **130 formations en apprentissage**, du CAP au BAC +3, sur l'ensemble de la Franche-Comté.

Des formations pour vous préparer aux métiers de demain dans cinq domaines spécialisés : Bâtiment, Tertiaire, Industrie, Services - Santé, Métiers d'art.

Les frais de formation en apprentissage sont pris en charge par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de rattachement de l'entreprise employant l'apprenti et/ou par le service public.

Au CFA, votre réussite est notre priorité, grâce à :

- des formateurs qualifiés et expérimentés,
- des partenariats avec des entreprises performantes,
- un accompagnement personnalisé tout au long de votre parcours,
- des formations en adéquation avec les besoins du marché du travail.

Rejoignez l'aventure en 2024 en choisissant l'apprentissage !



Informez-vous !

Découvrez toutes nos formations en apprentissage sur notre site web et entrez en contact avec nos établissements pour plus d'informations.

www.cfa-academie-fcomte.fr

Contactez-nous

Votre contact :

Sandra Monnet
Coordonnatrice pédagogique

Agnès Ragot
Coordonnatrice pédagogique
& Référente handicap

Mickaël Langlet
Réfèrent mobilité internationale

CFA académique de Franche-Comté
Pôle apprentissage du GIP FTLV de l'académie de Besançon
11 bis rue Nicolas Bruand
25000 Besançon

✉ cfa.academie@ac-besancon.fr

☎ 03 81 48 12 30

www.cfa-academie-fcomte.fr



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
Actions de formation
Validation des acquis de l'expérience
Actions de formation par apprentissage

Service communication GIP FTLV de l'académie de Besançon - 11 bis rue Nicolas Bruand 25000 Besançon
SIRET GIP FTLV : 182 500 231 00036 - SIRET CFA académique de Franche-Comté : 182 500 231 00044 - Ne pas jeter sur la voie publique - Janvier 2024 - Crédits photos adobestock

Le contrat d'apprentissage - V01 08/01/2024



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Tout savoir pour signer un contrat d'apprentissage

CFA ACADÉMIQUE DE FRANCHE-COMTÉ
GIP FTLV

Une formation
Un métier
Un salaire



LE CONTRAT

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui lie :

- L'employeur,
- L'apprenti-e
- Le centre de formation

Contrat accessible de 16 à 29 ans révolus.

Dérogations possibles pour :

- Les jeunes de 15 ans en fin de cycle collège
- Les personnes en situation de handicap (titulaire d'une RQTH) - aucune limite d'âge
- Les porteurs d'un projet de création ou de reprise d'entreprise - aucune limite d'âge

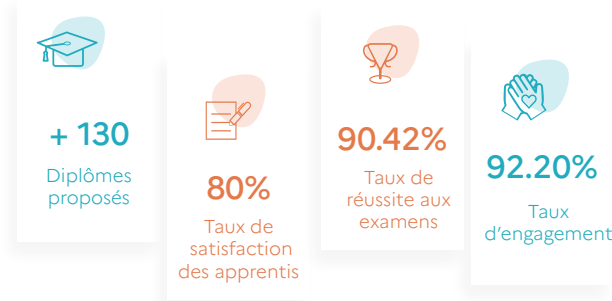
LA RÉMUNÉRATION

- Au 1er janvier 2024 le SMIC :
 - > horaire est de 11.65€
 - > mensuel brut est de 1 766.92€ pour 151.67h
- Des majorations en fonction des conventions collectives sont possibles.
- Contacter le coordonnateur pédagogique pour des simulations de coût pour les employeurs.

Année d'exécution du contrat	Moins de 18 ans	De 18 à 20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	477.07 € 27 % du SMIC	759.78 € 43 % du SMIC	936.47 € 53 % du SMIC	1 766.92€ 100 % du SMIC
2 ^{ème} année	689.10 € 39 % du SMIC	901.13 € 51 % du SMIC	1 077.82€ 61 % du SMIC	
3 ^{ème} année	971.81 € 55 % du SMIC	1 183.84 € 67 % du SMIC	1 378.20 € 78 % du SMIC	

Montant mensuel en brut - 35h par semaine

Le CFA académique en quelques chiffres



L'APPRENTI·E

Atouts

- Acquérir une expérience professionnelle
- Associer théorie et pratique
- Préparer un diplôme
- Bénéficier de l'accompagnement d'un·e maître d'apprentissage
- Être rémunéré·e
- Bénéficier de la protection sociale, de congés payés et d'aides financières
- Cotiser pour sa retraite

Engagement

- Effectuer les missions confiées par l'employeur en relation avec le métier préparé
- Suivre la formation dispensée par le CFA à l'UFA
- Se présenter aux épreuves de l'examen

LE FUTUR EMPLOYEUR

Atouts

- Transmettre son savoir-faire
- Investir sur l'humain pour l'avenir
- Bénéficier d'avantages financiers liés à l'embauche d'apprenti·e·s :
 - > Réduction des cotisations sociales
 - > Prise en charge du coût de la formation
 - > Aides de l'Etat pour l'embauche

Engagement

- Déclarer l'apprenti·e à l'URSSAF
- Assurer le lien avec le Centre de Formation :
 - > Inscription au CFA et à l'examen
 - > Suivi pédagogique
 - > Suivi de l'assiduité
- Former au métier
- Rémunérer l'apprenti·e
- Respecter les réglementations en vigueur du travail applicables à l'apprenti·e

MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Les conditions

- Être majeur·e ou émancipé·e
- Être en emploi sur un poste en lien avec la certification
- Être titulaire de :
 - > Un diplôme équivalent + 1 année d'exercice d'une activité professionnelle
 - > ou 2 années d'exercice d'une activité professionnelle en lien avec la certification préparée par l'apprenti·e (sans diplôme équivalent)

Formation pour les maîtres d'apprentissage : Le GIP FTLV forme les maîtres d'apprentissage et tuteurs-tutrices en entreprise. Plus d'information sur www.gipftlv-fcomte.fr

Pour en savoir plus :
www.cfa-academie-fcomte.fr
Rubrique «Futurs apprentis»